

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 1^{er} mars 2018 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 16 février 2018.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 16 février 2018 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, P. ROUYEYRE, A. AURIA, S. MONCHO, F. PernoUD, D. KIOULOU, N. AGERON, N. PERRIN, B. ZWIRYK, P. NOE, F. REY, V. GENSBURGER, D. GILLE, M. PAQUIER, E. PONTI, MC MARILLAT, J. BIANCHI, S. BUISSON.

ABSENTS EXCUSES : C. BERGER, M. RIEUBON, D. GARCIN.

ABSENT : M. ROSTAING-PUISSANT

**Pouvoirs : C. BERGER donne pouvoir à F. PernoUD
M. RIEUBON donne pouvoir à S. BUISSON
D. GARCIN donne pouvoir à MC MARILLAT**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Marie-Cécile MARILLAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article la séance a été publique.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'orientations budgétaires
2. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du CM du 26 février 2018 : à l'unanimité.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Marie-Cécile MARILLAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article la séance a été publique.

Laurence Béthune annonce le départ à la retraite de Madame Martine Tournier et précise que tous les conseillers municipaux sont invités à la cérémonie, qui aura lieu le vendredi 9 mars à 18h30.

1. Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Madame le Maire a souhaité effectuer, malgré l'absence d'obligation, un tel débat sur la commune pour permettre à l'ensemble des conseillers municipaux d'obtenir une information plus complète en matière budgétaire.

M. Michel DELMAS, adjoint aux finances, présente les éléments du débat.

PREND ACTE, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Michel Delmas, adjoint aux finances, rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires ne donnera pas lieu à un vote car ce débat est facultatif dans les communes de moins de 3500 habitants. C'est fin mars que l'assemblée procédera au vote du Budget Prévisionnel 2018.

L'an prochain, par contre, ce débat sera suivi d'un vote car la commune aura officiellement franchi le seuil des 3500 habitants.

Le cadre de l'élaboration du budget 2018 est dominé par 2 dispositions de la LDF 2018 :

- Une contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales qui devront faire apparaître une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et améliorer leur autofinancement (économies de 13 milliards d'euros sur 5 ans) ;
les communes de plus de 10 000 habitants, quant à elles, se verront appliquer une règle d'or renforcée en matière d'endettement.
- La suppression partielle progressive de la taxe d'habitation. D'ici 2020, 80% des ménages seront progressivement exonérés de TH. L'Etat remboursera les collectivités locales sur la base des TH 2017.

M. Delmas précise les données chiffrées publiées récemment par le Dauphiné Libéré (source DGFIP) : 1316 foyers fiscaux à St Jean de Moirans dont 122 sont exonérés de TH (9.27% des foyers). En 2020, 805 foyers nouveaux seront exonérés, ce qui porte le total des foyers exonérés à 70%. Le dégrèvement devrait avoisiner 434 000 €.

Actuellement la TH rapporte 500 000 € à la commune et 400 000 € à la CAPV.

Par contre, 3 points positifs en 2018 : concours financiers de l'Etat maintenus, bases foncières revalorisées de 1.012% et FCTVA élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries.

Compte tenu du contexte, il est proposé de stabiliser les taux des TH et TF au niveau actuel, après les baisses sur 4 ans de la part communale. Ces baisses visaient à compenser les hausses votées par la CAPV, hausses justifiées par la prise de nouvelles compétences.

F. Pernoud : la question des taux ne se posera plus puisque tout est gelé aux valeurs 2017.

MC Marillat : sauf pour les 20 à 30% de foyers qui vont continuer à payer.

P. Noé : la marge de manœuvre de la commune va diminuer du fait que 70% du produit de la taxe est gelé sur la base 2017. Baisser ou augmenter le taux, cela n'aura pas beaucoup d'impact.

S. Buisson : L'Etat demande aussi aux petites communes de faire des efforts. Je réitère mes propos de l'an dernier.

L'excédent de fonctionnement est toujours situé au-dessus de 800 000 € mais il faut rester prudent car il correspond au montant de l'attribution de compensation versée annuellement par la CAPV et cette attribution peut baisser.

M. Delmas : il faudra un vote pour cela !

L. Béthune précise que 2 nouvelles compétences vont être transférées à la CAPV : l'accueil des gens du voyage et le GEMAPI. Pour ce qui concerne les aires d'accueil des gens du voyage, un groupe de travail a été constitué à la CAPV ; il réfléchit à l'impact financier que ce transfert occasionnera et envisage de proposer au conseil communautaire que 2€ par habitant soient pris sur la dotation des communes (impact de 5056€ pour St Jean).

Tableau prévisionnel 2017-2020 et prospective de résultat d'investissement.

Au niveau des recettes, M. Delmas précise que, contrairement à l'an dernier, seules les subventions actées sont présentées : citons tout particulièrement :

- Des subventions notifiées lors de la conférence territoriale pour la MPT et le centre de loisirs à hauteur de 322 000€ et 199 018€
- La subvention CAPV pour «Le petit café »
- La subvention de l'Etat pour la Mairie

Une bonne nouvelle pour Saint-Jean-de-Moirans : un fonds d'aide aux petites communes de moins de 3500 habitants a été voté par la CAPV au titre de la solidarité : 98 770 € pour St Jean de Moirans dont 70 000 € sur présentation d'un projet.

Le total des subventions actées s'élève donc à 844 727€ de 2017 à 2020.

En attente : la réponse de la CAF concernant le centre de loisirs, qui pourrait octroyer une subvention à hauteur de 50 % du coût total de construction.

Débat sur l'utilité de contracter un emprunt de 500 000€.

M. Delmas : il faut tenir compte du fait que l'investissement « MPT -Centre de Loisirs » sera utile à plusieurs générations, donc un emprunt sur 15 ans permettrait de répartir la charge plus équitablement. D'ailleurs, en 2019, 2 emprunts anciens arriveront à échéance et il ne restera que 2 emprunts en cours. La situation financière de la commune est bonne et les taux d'emprunt sont actuellement bas.

E. Ponti : ce serait une bonne chose d'emprunter au plus tôt afin de bénéficier des taux bas et de garder la trésorerie pour les études suivantes et pour nos successeurs.

F. Pernoud : cela permettrait de garder une bonne marge de manœuvre.

MC Marillat : d'accord mais attention il ne s'agit pas d'un emprunt de trésorerie. Il doit être justifié par un projet d'investissement précis comme pour les particuliers.

M. Delmas : il est nécessaire d'avoir une marge de manœuvre pour continuer à améliorer la qualité de vie des Saint Jeannais.

S. Buisson : c'est une bonne chose de financer des projets importants sur des emprunts à long terme. Je souris car les écrits restent : il y a quelques années, il nous avait été reproché d'emprunter pour un gymnase qui est pourtant aussi un équipement très structurant pour une commune.

Conclusion de la discussion : possibilité d'inscrire la ligne emprunt sur 2018 plutôt que 2019. M. Delmas propose de consulter plusieurs banques.

Au niveau des dépenses, M. Delmas précise que les prévisions sont à la hausse par rapport au DOB 2017 car les chiffres sont plus précis, les études plus avancées.

Laurence Béthune rappelle le calendrier pour les 3 projets les plus importants, mais reste prudente sur les dates avancées :

Mairie : dépôt du permis de construire le 27/12/17, démolition du préau en mars 2018, début du chantier en mai 2018 et fin de chantier en mai 2019.

Café, maison médicale et logements sociaux : permis de construire déposé le 14/04/2017 et accordé le 13/10/2017, début des travaux en avril 2018, fin de chantier au 3ème trimestre 2019.

Attribution des marchés le lundi 26 février dans les locaux de Pluralis.

MPT Centre de loisirs : fin des travaux début 2020

MC Marillat : le montant des travaux a bien augmenté depuis 2017.

Par exemple, lors du DOB 2017, vous avez précisé, je cite, « que la réalisation du café est budgétée à hauteur de 340 000 €, ce qui comprend l'aménagement intérieur » et là, vous prévoyez 461 935€ ! Le projet MPT et Centre de loisirs prévu pour 2 400 000€ passe à 2 920 000 € avec les aménagements intérieurs. L'enveloppe pour la Mairie s'envole de 400 000 € à 670 219€.

M. Delmas : La clé de répartition des dépenses entre PLURALIS et la commune a été revue à la hausse dans le projet café. Pour la MPT, il y a des travaux à rajouter ; par exemple le transformateur qui va être déplacé pour un coût de 80 000 €. Pour la Mairie, il a été rajouté un hall d'accueil, la cour et le petit jardin.

Les architectes nous ont proposé des points d'amélioration qui génèrent des coûts.

F. Pernoud : à l'ouverture des enveloppes, il peut y avoir de mauvaises surprises. De plus, lors d'un concours (MPT) le projet est choisi sans en connaître le prix, qui est révélé ensuite.

M. Delmas : les autres investissements à prévoir en 2018.

Ces investissements doivent rester dans une enveloppe financière de 692 000€. Le choix doit se faire en fonction de cette enveloppe et des moyens à notre disposition : humains, matériels...

Pour cette raison, Grange David, Prébende, halle, boulodrome ne sont pas chiffrés précisément car reportés.

L. Béthune : Les projets sur lesquels on ne discute pas sont ceux pour lesquels les subventions ont été attribuées, vu le travail fourni pour les obtenir.

F. Pernoud-V. Gensburger : l'enveloppe voirie et travaux sur les bâtiments publics et les logements municipaux est importante car elle comprend :

- les cheminements piétons, le chemin du Gayot, le chemin de Champfeuillet quartier du Scey (aménagement de sécurité pour l'arrêt bus scolaire)
- 4 bornes escamotables sur la place pour bloquer la circulation des véhicules sur les espaces piétons sans pénaliser le marché et en tenant compte du SDIS.
- Des points d'apport volontaire : investissement dû à la politique de ramassage des ordures ménagères développée par la CAPV (pas de marche arrière des camions et optimisation du temps de collecte) 18 000€ c'est le prix d'une colonne – par exemple pour les poubelles de la cantine.
- Poursuite de la rénovation des villas du Scey
- Eclairage public : poursuite du remplacement des ballons fluos obsolètes.

P. Rouveyre : L'association « Les p'tits loups » prend en charge la moitié des travaux d'installation de la climatisation et la commune l'autre moitié (coût total : 12 000€ participation P'tits Loups incluse).

Pour les écoles, il faut prévoir l'ouverture éventuelle d'une douzième classe. Par contre, le projet classe modulaire est abandonné pour des raisons d'accessibilité et de sécurité.

On prévoit aussi 20 000 € d'études concernant l'agrandissement de l'école afin de prendre les bonnes décisions.

Elle explique : Au début de notre mandat, l'école comportant l'un des seuls bâtiments neufs, nous ne nous sommes pas inquiétés à prime abord au sujet de sa capacité.

Il s'avère après seulement 4 ans que les bâtiments sont manifestement trop petits et qu'il faut se saisir du problème rapidement.

Je m'étonne donc qu'il n'y ait pas eu plus d'anticipation de la montée des effectifs au moment de la destruction de l'ancien bâtiment et de son remplacement par un nouveau bâtiment d'une capacité identique, alors qu'il aurait été possible d'ajouter des salles supplémentaires en le construisant par exemple sur 2 étages.

B. Zwiryk : La somme de 20 000 € pour le cimetière correspond à un ossuaire et les exhumations dans 15 tombes

S. Moncho : le budget communication est constitué de 5 000€ pour les illuminations aux cordeliers, 10 000€ pour le site internet, 2 500€ pour la GED.

Skate Park : suite à un sondage puis aux réunions du conseil municipal d'enfants, cet investissement semble souhaité. Il sera réalisé au rythme des enfants, maitres d'œuvre.

L. Béthune : Pour le boulodrome, contrairement à ce que Monsieur Buisson a pu énoncer, la subvention accordée par le Pays Voironnais à la commune de Moirans pour la construction du boulodrome couvert est bien une subvention pour un équipement communal et non intercommunal. La commune de Moirans n'est donc pas tenue de recevoir des clubs extérieurs. Nous avons cependant, Michel Delmas et moi-même, rencontré M. Simonet pour envisager la mise à disposition de créneaux pour le club de boules de Saint Jean, et nous attendons une réponse. Cette mise à disposition serait facturée 40 euros de l'heure. Ce serait satisfaisant que notre demande soit acceptée, d'autant que les relations entre boulistes des 2 villages se révèlent fructueuses.

S. Buisson : je reviens sur la dépense du mur antibruit le long de l'A48 au Billoud et au Champ de la Cour, à construire en collaboration avec l'AREA. Vu les dernières réunions avec celle-ci, les 400 000€ nécessaires à la construction de murs anti bruit (en plus de la construction d'un premier merlon et éventuellement d'un deuxième qui seront pris en charge par l'AREA avec toutes les études) devraient selon moi être programmés sur l'exercice 2019 et la réduction du bruit pourrait soulager 250 St Jeannais environ.

F. Pernoud est réticent car il pense que l'effet sera limité et ne bénéficiera qu'à 250 habitants. Il n'est pas convaincu de son utilité.

S. Buisson : je suis étonné que vous fassiez machine arrière. Il fallait le dire tout de suite et vous auriez fait perdre moins de temps à tout le monde. Et à quel titre mettez-vous en doute les études d'impact ?

F. Pernoud : Je ne fais pas machine arrière, ma position a toujours été la même. Et je me fonde sur les simulations qui nous ont été montrées par AREA pour mettre en doute l'efficacité pour les zones éloignées de l'autoroute.

V. Gensburger : l'AREA est responsable du bruit et devrait payer. Aux cordeliers aussi on entend le bruit et ces aménagements ne régleront pas notre problème. Et puis par principe politique, je voterai contre.

Certains habitants ont acheté leur maison moins chère en toute connaissance de cause et tous ceux qui ont construit au bord de l'AREA connaissaient la nuisance avant d'acheter.

2. Questions diverses

S. Buisson demande la parole pour informer le Conseil Municipal de sa décision, pour des raisons personnelles et professionnelles, de démissionner du Conseil Municipal. Il informe le Maire et le Conseil Municipal qu'il apportera sa lettre de démission en mairie le lendemain matin.

Madame le Maire remercie Monsieur Buisson pour son engagement durant de nombreuses années au service des intérêts de la commune de Saint Jean de Moirans.

A la question qui est posée par des conseillers de savoir qui pourrait lui succéder, S. Buisson indique que le candidat placé après lui aux élections municipales de 2014 sur la liste « Le village que nous aimons » est Jérôme CHIAVERINI domicilié au Delard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,

Laurence BETHUNE



Rédaction : V. DODDO

Vérification : L. BETHUNE

Date : 08.03.18